DLP20-8-79150490

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. n° 20 - 31130 BALMA -

ABONNEMENT ANNUEL
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

/ NOUVEAU NUMERO DE TELEPHONE : 24.06.51 /

- Bulletin technique n° 148 (18ème envoi de 1979) - 16 Août 1979

/ ARBRES A FRUITS A PEPINS /

- Carpocapse des pommes, des poires et des coings :

Le deuxième vol des papillons est actuellement à son maximum et des pontes nombreuses sont déposées régulièrement chaque jour.

Renouveler, à partir du 20 Août, le traitement recommandé dans le bulletin n° 147 du 2 Août.

Pour les vergers situés à proximité immédiate d'une plantation de pêchers fortement contaminée par la tordeuse orientale, utiliser un produit à la fois efficace contre le carpocapse et contre la tordeuse orientale, à la dose homologuée pour cette dernière.

Respecter la législation sur les délais de carence, en fonction des produits employés et de la date de cueillette prévue.

- Phylloxera du poirier :

Dans les quelques vergers reconnus contaminés par ce puceron, effectuer une nouvelle application dès maintenant, en utilisant un produit à base soit :

- d'endosulfan à 60 g. de matière active à l'hectolitre
- de diazinon à 75 g " " " " "
- de dichlorvos à 100 g " " " " "

/ ARBRES A FRUITS A NOYAU /

- Tordeuse orientale du pêcher :

Le troisième vol vient de commencer, et les captures de papillons sont importantes.

a) Protection des pêches : traiter vers le milieu de la semaine du 20 au 27 Août.

1.- Les variétés de pêches à récolter à partir du 2 Septembre, avec un produit à base de mévinphos ou de dichlorvos.

2.- Les variétés mûrissant après le 10 Septembre, avec l'un des produits homologués ou autorisés contre la tordeuse orientale, autres que le mévinphos et le dichlorvos.

b) Protection des écussons en pépinière : dans les quatre jours qui suivent la pose des écussons, il est prudent d'appliquer un traitement en mouillant bien la blessure de greffe. Employer l'un des produits homologués ou autorisés contre la tordeuse orientale.

P./193

- Cochenille du mûrier sur pêchers :

Les éclosions des oeufs de la seconde génération sont presque terminées.

Dans les vergers de pêchers contaminés, intervenir dès à présent en mouillant bien les bois de deux ans, les charpentières et le tronc.

Utiliser l'un des produits suivants :

- méthidathion à 40 g. de m.a./hl (Ultracide).
- oléoparathion à 25 g. de m.a./hl (nombreuses spécialités).
- parathion émulsion à 30 g. de m.a./hl (nombreuses spécialités).

Pour les arbres dont la récolte n'est pas encore enlevée, veiller à respecter la législation concernant les limites d'emploi des produits.

Afin de ménager la survie des auxiliaires, nous rappelons qu'il est conseillé de traiter seulement les arbres les plus infestés.

/ NOYER /

- Carpocapse : renouveler le traitement conseillé dans le précédent bulletin.

- Bactériose : il est prudent d'ajouter un produit cuprique (150 g. de cuivre métal à l'hl) au traitement destiné à combattre le carpocapse.

/ VIGNE /

- Black-rot :

Appliquer un nouveau traitement dès la première menace de pluie, uniquement dans les parcelles déjà contaminées (Gers).

- Pourriture grise (Botrytis cinerea) :

La véraison est commencée pour quelques cépages précoces comme le Portugais, la Muscadelle dans le Tarn, certains Chasselas en Tarn-et-Garonne, le Jurançon blanc dans le Gers.

Nous rappelons que la lutte classique contre la pourriture grise comprend une application spécifique mise en place au début de la véraison (voir bulletin n° 144 du 3 Juillet 1979).

Dans les parcelles sensibles comportant ces cépages, une application pourrait être mise en place dès à présent. Il est indispensable de viser particulièrement la zone des grappes.

- Tordeuses de la grappe - Eudemis :

Le troisième vol des papillons commence. Il est encore trop tôt pour intervenir.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.-

C.P.P.A.P. - N° 532. A.D.